



## Attribution des fonds du Compte CARPA

-----  
Par TantyJulie

Bonjour, merci de m'aider. J'ai eu un problème avec mon ancien employeur, je l'ai amené aux Prud'hommes, le jugement a été prononcé en ma faveur. Mon employeur a été condamné à me verser les dommages et intérêts et une fiche de paie. Un jour j'ai trouvé un virement sur mon compte bancaire et reçu une fiche de paie bizarre (sans retenues salariales et autres...) de la part de mon ex-employeur. L'avocat aussi a reçu le versement de la même somme sur le compte CARPA concernant mon affaire. Mon ex-employeur ne m'a rien réclamé, mon avocat m'apprend qu'il va lui établir un chèque de remboursement de son versement et qu'il n'a pas besoin de mon consentement parce qu'il se doit de rendre les sous qui ont été versés en double. Je voudrais savoir si mon avocat a le droit de faire ce chèque sans mon consentement, surtout que mon ex-employeur manifeste beaucoup de mépris vis à vis de moi, il évite de me demander quoi que ce soit, pourtant l'argent est arrivé sur mon compte personnel dont il se servait pour me virer mon salaire quand j'étais salarié de l'entreprise, il a conservé mes coordonnées bancaires je ne sais pas trop pourquoi, il s'en est donc servi. Je précise que j'avais été licenciée sans motif réel et sérieux alors que j'avais pris des engagements à la banque avec comme garantie mon salaire pour un contrat en CDI. J'ai donc utilisé le versement reçu pour rembourser ces dettes, je n'ai plus cet argent. Je compte rembourser mon ancien employeur des sommes versées de trop selon un échéancier à établir avec lui, car mon activité n'est plus pérenne...

Ma question est de savoir si l'avocat a le droit de disposer de l'argent versé sur le compte CARPA pour rembourser la défense sans mon consentement. Je précise que mon avocat m'a fait signé une autorisation de prélèvement de ses honoraires sur le compte CARPA, mais pour le solde qu'il devrait m'attribuer, il dit qu'il le remet à l'avocat de la défense. Est-ce normal ?

Merci de me répondre et à bientôt.